

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 24 JANVIER 1890

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu. — A l'étranger, par L. du Lary. — Avis au public. — Faits divers. — Petit courrier. — Poésie : Les jouets de Noël, par J. B. Caouette. — Les deux anges (avec illustrations), par Ernest Delloye. — Bibliographie, par Edouard S. — Poésie : A Mlle Suzanne L..., par Léon de la Morinerie. — Trouvée, par Hermance. — En vacance : Récit d'Alsace, par J. B. Chatrian. — L'hiver au Canada, par C. A. Marsan. — Nos gravures, par J. S. E. — L'exilé. — Nos primes : Listes des réclamants. — Faits scientifiques, par Oct. Cuisset. — Je n'aime pas la danse, par Athanaïe Franceur. — Nouvelles à la main. — Feuilleton : Fleur de-Mai (suite), par Georges Pradel.

GRAVURES : Eglise de la paroisse Ste-Famille (Ile d'Orléans). — La révolte des Sauvages aux Etats-Unis : La danse des Esprits par les Sioux. — Beaux Arts : Symphonie (Orphelins).

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	\$50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	6
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



OUS savez si je suis peu monarchiste et vous ne sauriez croire combien je me félicite tous les jours d'être venu au monde avec mes idées.

Vous m'objecterez peut-être que puisque c'est de naissance — comme les éperons de l'amiral suisse — je n'ai pas grand mérite,

mais il n'en est pas moins vrai que l'on éprouve une certaine jouissance à voir tant de monde changer d'opinion pour se rallier à la nôtre et de constater, qu'en fin de compte, on est du bon côté.

Ce sont les dépêches d'Europe qui me font faire cette réflexion.

Le tribunal de Leipzig, nous dit le télégraphe, vient de décider que quiconque refuse de boire à la santé de l'empereur d'Allemagne est coupable du crime de lèse-majesté !

Sous l'empire romain, les Césars étaient dieux, et leur divinité était un dogme politique. Ils avaient besoin du crime de lèse-majesté pour remplir le trésor vide et défrayer leurs prodigalités insensées, car la condamnation pour ce crime comportait, comme toute condamnation capitale, la confiscation des biens du condamné.

Le crime de lèse-majesté, dit un écrivain, n'était défini par aucune loi. On incriminait tout, un mot souligné par la façon de l'accentuer, un sourire et même le silence.

N'est ce pas la manière de voir des juges de Leipzig qui interprètent le silence et l'inertie d'un

convive qui ne boit pas à la santé de l'empereur comme un crime ?

En vérité, on se croirait revenu aux plus beaux siècles de la tyrannie et de la barbarie en lisant cette dépêche qui nous apprend que de ne pas boire à la santé d'un mauvais fils, comme l'est Guillaume II, est commettre une action passible de la mort ou tout au moins du baigne !

* * Les mêmes journaux d'Europe nous renseignent aussi sur les aventures du jeune duc d'Orléans qui a été si royalement fêté à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières.

Ce jeune homme devait se marier avec sa cousine germaine, fille du duc de Chartres, quand il lui passa par la tête, après boire, de se payer la petite équipée qui lui valut deux ans de prison. Prison dont on le dispensa en grande partie, puisqu'au bout de trois mois de détention agrémentée de champagne et de perdreaux truffés. On le reconduisit à la frontière en lui conseillant de ne plus recommencer.

Pendant qu'il était sur la paille humide des cahots, c'est dans un bon lit placé dans un grand salon, sa fiancée alla le voir pour le consoler et lui exprimer tout son amour de jeune fille tendre et naïve. Le jeune prince se laissa faire et tout alla pour le mieux pendant qu'il fut détenu.

Malheureusement la fidélité en amour n'est pas une vertu de prince, et à peine fût-il mis à la porte du beau pays de France, que le vieil homme reparut. Il se mit à s'amuser avec qui, Dieu le sait et les journalistes aussi, mais le pis, dans cette affaire, c'est que la jeune princesse l'apprit à son tour, et qu'elle déclara ne vouloir pas prendre place dans un cœur qui ressemblait à une hôtellerie. Elle refusa net de se marier avec le dit cousin.

Ce fut un grand scandale en haut lieu.

Le dit prince, repoussé par sa cousine, sentit alors bouillonner dans ses veines l'ardeur guerrière qui lui avait déjà valu de si grands mécomptes et demanda à Czar la permission de s'enrôler dans l'armée russe.

L'Empereur de Russie qui tient beaucoup à l'amitié de la France et fort peu à celle des conspirateurs, lui répondit avec beaucoup d'énergie, mais plus de froideur encore, qu'il désirait rester en bons termes avec le gouvernement français et qu'il considérerait comme une insulte inutile faite à la France l'acceptation des services du jeune bohème royal.

Être chassé de France, refusé par sa fiancée, repoussé en Russie, et s'appeler le duc d'Orléans !

Il est vrai que ses amis soutiennent que la France a eu tort, que la jeune princesse n'a pas eu raison et que l'Empereur de Russie a mal compris ses intérêts.

* * Et à l'appui de mes opinions, je crois ne pas mieux faire que de reproduire l'admirable lettre de Mgr Fuget qui est tout un enseignement.

Cette lettre est adressée au célèbre cardinal de Lavigerie :

Eminence révérendissime,

" Il y a quelques jours, j'avais l'honneur d'entretenir le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté des avantages qui résulteraient pour le clergé d'une acceptation loyale du gouvernement de la République ; je lui disais qu'on devrait écrire en lettres d'or, dans tous les presbytères de la France, le conseil que vous aviez donné à vos prêtres, dans une de vos dernières lettres pastorales, de conseiller autour d'eux aux catholiques la soumission aux institutions que le pays s'est données. Son Eminence me demanda en quelle lettre vous aviez parlé ainsi, et me le demanda avec un sourire que je compris, le lendemain, en lisant les dépêches annonçant votre toast d'Alger.

" Hier, le Souverain Pontife a daigné me recevoir avec cette bienveillance particulière qu'il se plaît à témoigner aux évêques. Dans le cours de la conversation, il m'a dit : " Vous devez être content du toast du cardinal Lavigerie." Je lui ai répondu : " Très Saint-Père, le cardinal a rendu à l'Eglise des services signalés ; je ne crois pas

qu'il lui en ait rendu de plus considérables que celui qui résultera de ces paroles. Les conséquences de cette déclaration ne seront peut-être pas immédiates, mais dans quelque temps on reconnaîtra que le cardinal, qui, dans les batailles du bien contre le mal a les vues soudaines du génie, a frappé un coup des plus heureux."

" Et je me suis permis d'insister sur la nécessité où nous sommes, dans l'intérêt supérieur de l'Eglise, de nous dégager des partis monarchiques, impuissants à rien conserver, à rien fonder, même lorsqu'ils oublient les lois de la conscience jusqu'à s'abaisser à ramasser les armes deshonnêtes de la corruption et de la conspiration.

" C'est vous dire, Eminence révérendissime, que j'adhère complètement à votre toast. Je le fais avec d'autant plus d'assurance que le grand Pape qui gouverne l'Eglise semble vous avoir initié à tous les conseils de sa profonde politique, et que les accents de votre voix sont toujours inspirés par le patriotisme le plus pur et le plus pur amour de la religion."

" Sans doute, les intransigeants de droite et de gauche se récrient déjà, ceux-ci par peur de voir l'apaisement religieux leur enlever leur plate forme électorale, la guerre aux cléricalismes, ceux-là par dépit de voir leur échapper le seul moyen d'influence qui leur restait, ou par un point d'honneur qui les attache à un drapeau vaincu dans les plis duquel ils veulent s'ensevelir."

" Lorsque le pieux et savant supérieur de Saint-Sulpice, M. Emery, conseilla au clergé français de se conformer au décret de 1796 qui exigeait une déclaration de soumission aux lois, tous ne l'approuvèrent pas. Il écrivait à M. Romeuf, chanoine de Saint-Flour :

" Il semble aujourd'hui que toutes les têtes soient renversées. On a peine à trouver un homme sage ; on outre tout, on exagère tout ; l'imagination frappée voit tout en noir. On croit être plus catholique à proportion que l'on ferme les yeux à la lumière et que l'on rejette tous les conseils de la prudence. Ce n'est pas seulement à Saint-Flour, c'est en beaucoup d'autres lieux qu'on se refuse à faire la déclaration de soumission. Elle n'a souffert aucune difficulté. P. S."

" Je ne sais aujourd'hui Saint-Flour n'est pas à Paris, mais je sais que Votre Eminence pourrait dire aux gens de Saint-Flour, avec M. Emery encore, écrivant à l'abbé de Villele :

" Le parti qu'on a pris d'improver la déclaration de soumission est un parti dans lequel je crains bien qu'il soit entré un peu d'aristocratie, et d'une aristocratie très mal entendue. Oh ! si on avait toujours sous les yeux cette sentence de N. S. : *Querite primum regnum Dei et justitiam ejus, et haec omnia adjucientur vobis !* si on était uniquement, ou du moins principalement occupé des affaires de Dieu, Dieu se serait chargé de faire les nôtres. On a voulu... Mais je me tais. Vous frémiriez si vous étiez témoin jusqu'à quel point est funeste à la religion la prévention de quelques personnes dominées par des vus de contre révolution très mal entendues, et pour qui la religion, au lieu d'être fin, n'est que moyen "

" Le bien suprême de la religion demande, de nos jours, que nous nous placions au dessus de ces préventions funestes. Suivant le noble exemple que vous donnez dans l'épiscopat depuis plus de trente ans, trente ans de travaux prodigieux et d'éclatants succès, nous ne lierons pas la cause de la religion à celle des partis qui combattent le gouvernement établi, alliance néfaste qui stérilise notre ministère au milieu des masses en nous rendant souverainement impopulaires. Nous laisserons enterrer les morts. Homme de la vie éternelle, pourquoi resterions-nous ensevelis sous les ruines de la vieille Europe qui croule de toutes parts ? Nous devons animer du souffle divin que nous portons le monde nouveau qui a surgi avec ce siècle, qui a grandi et qui triomphe. Nous n'avons pas le droit d'attacher la barque de l'Eglise à un rivage que les flots abandonnent. Il faut, pour le salut du monde, qu'elle suive le fleuve dans les terres neuves où il trace son cours, afin d'y jeter, avec la semence des principes chrétiens, celle de la vraie justice et de la vraie liberté.

" C'est ainsi, Eminence révérendissime, que nous travaillerons avec vous, uniquement occupés des